

LE PROCESSUS DE LA DEFAILLANCE DES ENTREPRISES : ETAT DES LIEUX AU MAROC

THE BUSINESS FAILURE PROCESS: STATE OF PLAY IN MOROCCO

ELAFI REDA

Chercheur en Sciences économiques et de gestion

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi , Rabat

Laboratoire de Recherche en Compétitivité économique et performance managériale.

elafi.reda@gmail.com

AKAABOUNE MOHAMMED

Professeur en Sciences économiques et de gestion

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi , Rabat.Maroc

Laboratoire de Recherche en Compétitivité économique et performance

akaabounemohammed@yahoo.fr

Résumé

La croissance économique est conditionnée par la performance de sa PME .cette dernière est à l'origine de création de richesse et des postes d'emplois d'une part, et d'autre part, est considérée comme un facteur de proximité social et humain. En dépit de plusieurs rôles qu'elle accomplit, la PME reste toujours vulnérable suite aux plusieurs anomalies.

Bien qu'elle soit énormément traitée sous différents angles de recherche .La question de la défaillance des entreprises marocaines se trouve toujours bornée dans des rapports statistiques ou des débats politiques.

Afin de bien comprendre les caractéristiques de la défaillance des PME dans le cadre économique marocain, le présente article tente tout d'abord, à proposer une meilleure compréhension théorique du processus de la défaillance ensuite ,d'identifier les déterminants macroéconomiques économiques des défaillance de l'entreprise en s'appuyant sur les enseignements théoriques et enfin analyser l'ampleur du phénomène dans le cadre marocain.

Mots clés : Cessation de paiement, insolvabilité, la conjoncture économique, la création des entreprises, entreprises radiées.

Abstract

Economic growth is conditioned by the performance of Small or medium business. The latter is at the origin of wealth creation and job positions on the one hand, and on the other hand, is considered a factor of social and human proximity. . Despite many roles, the SME remains vulnerable due to multiple anomalies.

Although it is enormously treated from different angles of research. The question of the failure of Moroccan companies is always limited in statistical reports or political debates.

In order to fully understand the characteristics of the SME failure in the Moroccan economic framework, this paper first attempts, to propose a better theoretical understanding of the failure process, then to identify the economic macroeconomic determinants of credit default. Based on the theoretical lessons and finally analyze the extent of the phenomenon in the Moroccan context.

Key words: Business creation, insolvency, economic conditions, business creation, companies canceled.

Introduction

Au Maroc, les chiffres sont significatifs ! , selon les dernières statistiques d'Inforisk 8020 sociétés en défaillance depuis le 1er janvier 2017. Soit une hausse de 18,1% par rapport à une année auparavant (aujourd'hui ,25% de faillite à cause de retard de paiement).

Les statistiques des défaillances des entreprises sur la PME au Maroc surgissent comme un indicateur sensible aux fluctuations macroéconomiques interpellant l'attention des chercheurs surtout dans le domaine économique notamment en situation de crise caractérisée par une faible croissance. Le taux de mortalité des entreprises marocaines n'a pas cessé à se proliférer avec des taux réguliers. L'analyse de la problématique des défaillances des entreprises au Maroc présente une classification qu'on peut aborder suivant plusieurs critères.

Cependant, la défaillance apparaît comme un problème économique dû à des caractéristiques des contextes économiques et financiers liés aux difficultés économiques et financières .La prolifération des crises ,la rareté des ressources et l'asymétrie d'information sont des constats qui justifient la nécessité d'appréhender cette thématique afin d'apaiser ses répercussions surtout sur le terrain marocain .

En tenant compte de la part importante qu'occupe cette thématique dans la sphère économique. Il s'avère indispensable de mettre en lumière les difficultés des entreprises marocaines surtout les variables macroéconomiques qui influent sur la vulnérabilité des entreprises marocaines telles que : la conjoncture économique, la création d'entreprise, la politique de crédit, la politique de change

Notre finalité à travers cet article est de cerner et expliquer davantage le concept de défaillance d'entreprise et soulever les nuances entre les termes qui peuvent surgir en abordant cette thématique, d'une part et d'autre part, détecter les déterminants macroéconomiques engendrant la mortalité des entreprises marocaines ainsi qu'analyser d'état des lieux des entreprises marocaines en difficultés.

Quels sont les déterminants macroéconomiques qui influent sur la défaillance des entreprises ?qu'en est-il du cas des entreprises marocaines ?

Pour ce faire quatre questions seront indispensables pour éclaircir notre réflexion :

1-Qu'est ce qu'on entend par le phénomène de défaillance ?

2-Quels sont les déterminants macroéconomiques expliquant la défaillance des entreprises ?

3- Quels sont les critères ayant un impact sur la défaillance des entreprises dans le cas marocain ?

Sur la base de cet aperçu et constat, cet article sera structuré ainsi :

- Dans un premier temps, on clarifie le processus de la défaillance des entreprises ;
- Dans un deuxième temps, on met en place les déterminants macroéconomiques de la défaillance ;
- Dans un troisième temps on aborde et analyse à travers un aperçu sur les entreprises marocaines en difficultés.

1. La revue de littérature de la défaillance des entreprises

Le défaut est appréhendé comme la cessation de paiement ou l'arrêt total ou partiel de l'activité économique notamment en termes de sa capacité d'endettement. Une entreprise dite en difficulté quand sa capacité d'endettement est affectée ou dépassée.

Comme n'importe quel phénomène, le processus de la défaillance peut être abordé suivant plusieurs angles de recherche à savoir : économique, financier et juridique.

Au cours de cette section, on abordera dans un premier temps la définition de la défaillance des entreprises et en deuxième temps, on mettra en œuvre les approches de la défaillance des entreprises ainsi que l'enchaînement du processus de défaillance.

1.1. La défaillance appréhendée par la sphère économique

L'entreprise est défaillante économiquement lorsque ses charges dépassent largement ses produits. Cela conduit l'entreprise à se trouver dans l'incapacité de rémunérer ses facteurs de production qui concourent à la réalisation de son actif économique.

Cutze et Van (2008) énoncent : « une entreprise entre dans un processus de défaillance suite à un problème d'alignement à son environnement .Elle ne pourrait plus maintenir une position stratégique viable sur son marché pour différentes raisons ». Ils analysent le caractère restrictif pour prévoir la difficulté de l'entreprise en utilisant le terme processus afin de viser la détérioration progressive ,mais des étapes microéconomiques « intrinsèques des entreprises créaient des difficultés dans ses étapes : taille, l'âge, secteur d'activité (argneti 1976) .

Selon la réflexion économique « Daubis et Meskens (2002) considèrent qu'une entreprise doit analyser les problèmes confrontés en continu car le défaut minimal commence à s'aggraver afin de se transformer en problème plus sérieux.

Une entreprise dite défaillante si elle n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs économiques , sociaux et financiers d'une manière régulière .Pour d'autre, ils ont poussé la réflexion plus loin en considérant que l'anticipation est une phase primordiale et indispensable à la fois dans une panoplie d'entreprises qui échouent à cette phase ; la raison pour laquelle elles font défaut.

Cependant, les profils d'échec sur les difficultés distinguent les entreprises défailtantes de celles qui ne le sont pas, mais puisque cela reste un peu flou un groupe de chercheurs acceptent que la cessation de paiement est un stade du processus connoté « spirale de la défaillance ».

La défaillance économique est un système qui met en œuvre le marché-entreprise-produits. Une entreprise atteint son objectif économique quand elle réalise une rentabilité et liquidité.

1.2. La défaillance financière

Quant au point de vue financier, l'entreprise est en détresse quand sa solvabilité est en dégradation constatée à partir des ratios.

Plusieurs facteurs financiers peuvent engendrer un défaut d'une entreprise à cause d'insuffisance de l'actif pour honorer les engagements financiers.

Une entreprise n'est en difficulté financière que si toute ou une partie de sa solvabilité est affectée autrement dit si 'elle se trouve dans l'incapacité de respecter ses échéances Malecot (1981) .Lorsque la rentabilité est dégradée cela se répercuterait négativement sur l'exploitation de l'entreprise par le déficit de rémunération des fonds propres .Cela amène la firme dans la difficulté à se procurer de nouveaux fonds car elle serait dans l' impossibilité de les rémunérer .Dans ce sens elle doit contracter un crédit afin de réaliser des investissements rentables mais risqués. Or, ce mode financement génère des charges financières qui vont avoir un impact implicite sur le profit de l'entreprise.

Alors, dans ce sens, nous pouvons avancer que les problèmes financiers conduisent à des difficultés de l'exploitation qui se traduit par la dégradation de la rentabilité et qui se répercutera sur la solvabilité.

Encore faut-il ajouter que lorsque les recettes n'arrivent pas à couvrir l'ensemble des dépenses de l'entreprise .Cette dernière connaît une dégradation même de sa liquidité .En effet la notion de la rentabilité à une relation étroite avec la liquidité.

Ooghe et Van Wymeerssh(1990) ont distingué quatre catégories d'entreprises sur la base de leur état de santé, la figure ci-dessous résume cette situation

Figure N°1 : Etat de santé financière de l'entreprise



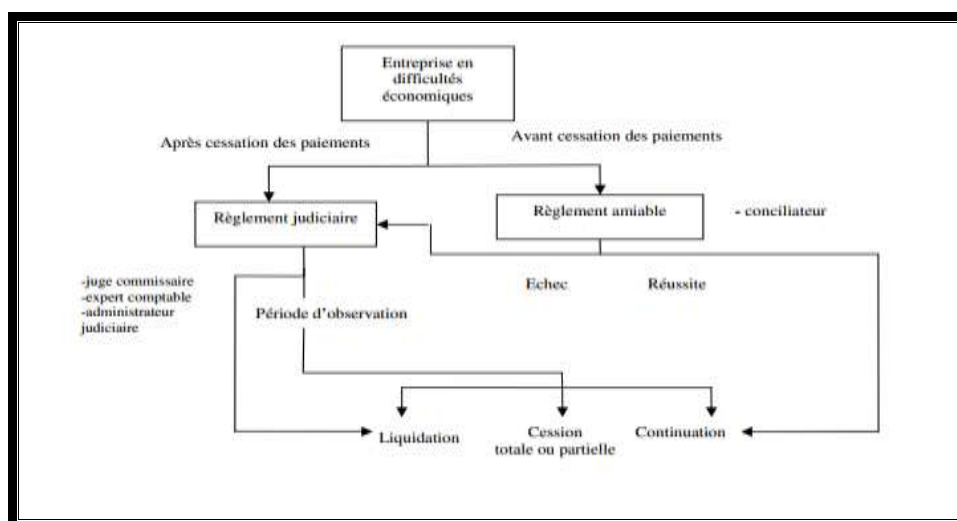
Source : Ooghe et Van Wymeerssh (1990)

Ils raisonnent du point de vue valeur ajoutée et de l'importance excessive des charges financières qui sont considérées comme l'origine de la dégradation de la rentabilité tout en avançant que lorsque l'entreprise se trouve devant l'impossibilité de payer ses dettes cela influe sur le problème de paiement.

1.3. La défaillance est un évènement juridique

Au niveau juridique le terme défaillance est évoqué lors de la cessation de paiement. A ce propos, la procédure collective peut emmener l'entreprise à deux scénarios envisageables : soit la liquidation de la structure « la disparition », soit prévoir un plan de continuation « un redressement judiciaire ». d'autant plus important, quelques entreprises en cessation de paiement ne sont pas traduites par une liquidation. Or elle peuvent prendre la forme de changement de structure « fusion, absorption, » ou voir même changement de forme juridique « Ferrier, 2002 ».

Figure N°2 : Schéma de déroulement de la procédure collective



Source : Plantin (G.), Thesmar (D.) et Tirole (J.) (2013)

1.3.1. La cessation de paiement

La procédure de traitement de la difficulté des entreprises est liée à la notion de la cessation de paiement du débiteur. A ce niveau nous distinguons deux phases : une phase post cessation et celle ex ante cessation de paiement.

1.3.2. La phase avant la cessation de paiement : la procédure de prévention

La prévention des difficultés des entreprises s'avère d'une grande importance dans la mesure où elle améliore la structure financière et divulgue des informations en faveur des dirigeants

sous forme de documents financiers prévisionnels ou déclenchement de procédures d'alerte composée de deux parties : prévention interne et prévention externe.

➤ *La prévention interne*

Le code de commerce marocain cerner la procédure de prévention qu'à la forme juridique constituée sous forme de société.

En effet, la procédure de la prévention interne est déclenchée par un commissaire aux comptes ou tout associé lorsqu'il y a un fait à compromettre l'exploitation de la société tout en attirant l'attention de chef de la société dans un délai de 8 jours à travers une lettre recommandée avec accusé de réception.

➤ *La prévention externe*

La prévention externe se distingue de la prévention interne en fonction de son domaine d'application et à l'organe compétent pour déclencher cette procédure.

Il s'agit du Tribunal de Commerce peut être saisi par le commissaire au compte ou le chef de l'entreprise, dès lors que la continuité de l'exploitation demeure compromise malgré le déclenchement de la prévention interne. Il peut également être saisi lorsqu'il résulte de tout acte ou procédure la réunion des deux conditions précédemment indiquées.

1.3.3. La phase après la cessation de paiement : le traitement judiciaire de difficultés

Malgré le système de prévention, l'entreprise n'a pas pu éviter le risque de défaut une procédure judiciaire sera déclenchée ; soit la demande d'ouverture de redressement judiciaire Soit de liquidation judiciaire. La déclaration et la constatation de cessation des paiements constituent les éléments centraux de ce traitement judiciaire.

➤ *.La déclaration*

La déclaration doit être faite par le tribunal de commerce dans les 15 jours de la survenue de la cessation des paiements¹⁶. La constatation de ce fait et l'ouverture d'une procédure collective (selon le cas, soit de redressement judiciaire, soit de liquidation judiciaire) doivent être prescrites par le chef d'entreprise, sous risque de prononcé éventuel d'une interdiction de gérer de l'entrepreneur individuel ou du dirigeant de société, sauf si l'entreprise a sollicité l'ouverture d'une procédure de conciliation dans les quarante-cinq jours suivant la cessation des paiements.

➤ . *La constatation de la cessation de paiement*

Le tribunal proclame l'ouverture d'une procédure collective quelle qu'elle soit, de redressement ou de liquidation judiciaire, après avoir vérifié, au jour où il statue, que l'état de cessation des paiements est effectivement caractérisé et que l'entreprise concernée se trouve ainsi dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Le plan de redressement peut prendre deux formes de résultat : une continuation de la l'activité ou sa cession.

➤ . *La continuation de l'entreprise*

Vu le rôle économique de l'entreprise, son autonomie fonctionnelle et sa représentation humaine. Sa continuation reste la solution la plus souhaitable.

Toutefois, le droit des entreprises en difficultés donne acte d'une certaine exigence d'opportunité et d'adéquation ; de cette issue aux facultés présentes de l'entreprise et aux perspectives d'une prévision raisonnable ; ce qui traduit en posant comme critère de continuation de l'entreprise qu'il « existe des possibilités sérieuses de redressement et de règlement du passif » .

➤ . *La cession de l'entreprise*

Elle est considérée comme la solution alternative de la continuation de l'activité de l'entreprise. Sa cession est une solution de repli, de refuge, voire la facilité,. Aussi est il conçu, dans la loi, avec l'ambition modérée d'assurer le maintien d'activités susceptibles.

2. Les déterminants macroéconomiques de la défaillance

Avant d'aborder les déterminants engendrant la défaillance du coté macroéconomique il serait judicieux de mettre en relief les théories macroéconomiques explicatives de la défaillance des entreprises.

2.1. La théorie macroéconomique explicative de défaillance des entreprises

Dans ce cadre, nous nous référons principalement aux deux théories macroéconomiques : la première est purement de vision marxiste selon elle « *la faillite est un moyen de disparition du capital, permettant de reprendre l'accumulation du capital quand celle-ci était ralentie ou stoppée du fait des taux de profit trop faibles. Le rôle des faillites serait devenu moindre à l'occasion du passage d'un système de régulation concurrentiel à un système de régulation monopoliste* » (Aglietta, 1976) autrement dit qu'une entreprise individuelle est exposée au

risque de défaillance plus important et élevé que la grande firme qui a une survie auto entretenue .

L'autre théorie considère que le terme faillite est un moyen de régulation du nombre des entreprises au sein du marché dont des entreprises n'arriveront pas à couvrir l'ensemble de ses couts fixes et variables disparaissent sans doute (Michaux, 1978).en parallèle ce qui a été avancée, , si le prix d'équilibre sur un marché donné est inférieur au coût variable moyen, déterminé en relation avec la génération moyenne du capital installé dans l'entreprise, celle-ci sera contrainte à faire faillite(Salter, 1960).

Nous constatons, donc, que la défaillance économique ne représente qu'un caractère macroéconomique mais elle le dépasse vers le microéconomique.

2.2. Les variables macroéconomiques de défaillance

Si les symptômes de déclin du défaut se manifestent via l'analyse des indicateurs financiers. En effet la source de défaut est accompagnée par un enchaînement de chute de performances économiques via une approche mettant la défaillance au centre des variables environnementales.

L'évolution de mortalités des entreprises est la résultante de la conjonction de plusieurs variables sur le plan macroéconomique. En effet, le phénomène de défaillance est un problème démographique ou la création des entreprises peut avoir un effet sur le taux de défaillance des entreprises.

Dans ce sens, la conjoncture économique « le niveau de croissance économique, la demande), les couts supportés par les entreprises (augmentation des cours de matières premières, taux de change) ainsi que sur le plan financier (endettement, taux d'intérêt) auront une répercussion sur le défaut de l'entreprise.

2.2.1. L'impact de création des entreprises

Parmi les éléments explicatifs du taux de défaillance, nous citons l'existence de « *effet mécanique* » concernant la démographie des entreprises. L'augmentation du nombre de jeune entreprise au sein d'une population totale conduirait sans doute une augmentation de vulnérabilité globale des entreprises. «KHASSAL H, DEBBAGH B. (2018) ».

un accord s'est émergé sur le lien existant entre la création et la défaillance en l'occurrence .Quelques années plus tard, des analyses effectuées à travers des modèles économétriques qui ont mis en évidence la question démographique de défaut des jeunes entreprises (exemple Marco Raineli1986).

Quant aux (Marco Raineli (1986), le taux de création d'entreprise est la meilleure variable explicative de la défaillance des entreprises abstraction faite de leurs secteurs d'activités. Au contrario, des travaux de (Bordes et Mélitz 1992), ils constatent que le taux de défaillance des entreprises est plus significatif chez les entreprises qui ont trois ans.

2.2.2. conjoncture économique

Plusieurs travaux se sont penchés pour étudier l'impact de la conjoncture sur la mortalité des entreprises. Le souci devant une entreprise étant l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de faire face à ses échéances avec les revenus issus de son exploitation, il est apparent que les variables traduisant la solvabilité des entreprises soient liées au niveau des défaillances.

➤ Le marché monétaire et la politique de crédit

La sphère monétaire est conditionnée par une politique de crédit rigide la chose qui entrave l'accès au crédit surtout pour les jeunes entreprises et qui amène plusieurs entreprises à la défaillance. Dans ce sens, plusieurs analyses ont été effectuées en mettant en exergue le taux d'intérêt moyen des crédits bancaires avec la masse monétaire M2, tout en utilisant des méthodes statistiques tel que les travaux de (Khoufi et Feki, 2004). L'évolution de la masse monétaire fait référence à un niveau de liquidité des entreprises. Par conséquent, la cherté du taux d'intérêt notamment des crédits bancaires est une variable explicative de la difficulté pour les entreprises.

(Turner et al, 1992 ; Helal, 1994, Smith, 2002,). Malecot (1981) ont mis le doigt à travers des études empiriques sur l'identification des facteurs explicatifs de la politique de crédit dédiés à l'investissement des entreprises, l'intérêt de plusieurs chercheurs (Turner et al, 1992 ; Helal, 1994, Smith, 2002 Malecot 2007,) ont précisé que la relation entre les conditions du marché d'une part et d'autre part la défaillance d'une entreprise est une fonction de la rigidité des conditions bancaires ainsi de l'augmentation du taux d'intérêt.

Altman (1983) constate que les firmes marginales déclarent rarement leur faillite, tant qu'elles peuvent disposer de crédits. Les mesures choisies pour refléter les conditions de crédit et de liquidité sont la masse monétaire, les réserves et le taux d'intérêt. Dès lors, l'augmentation du taux d'intérêt est généralement mal supportée par les entreprises, en particulier les plus vulnérables.

➤ Le marché de change

Sharabany (2004), a constaté que le taux de change a un impact sur la mortalité des entreprises : si une entreprise dispose de dettes libellées en monnaie étrangère et si elle voit sa monnaie nationale en dépréciation elle sera incapable de rembourser ses dettes et cela peut se

traduire par une faillite. Dans cette réflexion , nous distinguons deux causes qui déterminent la défaillance d'une entreprise :

- Premier est liée à la prise de décision par son gestionnaire d'acquérir des crédits en monnaie étrangère

- Le second lié au facteur macroéconomique issu de la dépréciation de la monnaie nationale

➤ **La variation du niveau des prix**

La dépréciation de la valeur monétaire joue un effet accélérateur ou au contraire. Selon la conjoncture sur les entreprises en difficulté. Nombreux travaux de *Wadhvani* (1986), ont précisé que le taux d'inflation à travers son indicateur mesurant la variation du niveau de prix étant donné Indice prix à la consommation estiment que la hausse des prix a un impact sur le taux d'intérêt nominal qui conduit à une hausse du montant de dettes.

Cependant, l'inflation est susceptible d'avoir un impact positif notamment sur les firmes enregistrant un niveau d'endettement élevé, car elle leur donne la possibilité de rembourser leurs dettes via une monnaie dépréciée. Au moyen terme, *Mensah* (1984), constate que l'accélération de l'inflation s'avère long, la chose qui induit l'augmentation plus rapide des coûts que les prix de vente.

Altman (1983) a souligné que comme le facteur d'inflation est en liaison étroite avec le phénomène de la défaillance. Selon cet auteur, l'inflation peut, à court terme, avoir un effet positif sur la survie des entreprises marginales.

3. Etat des lieux sur le cas des entreprises marocaines

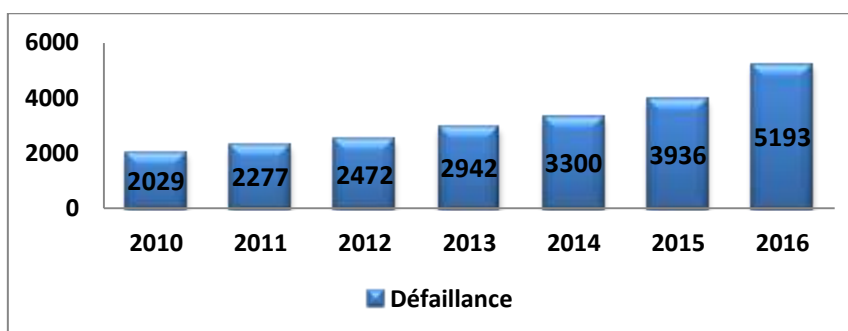
La présente analyse descriptive porte sur les entreprises radiées du registre de commerce centrales communiquées sur la période de 6ans (2010-2016) par OMPIC. Cette analyse descriptive tente à éclaircir la question des défaillances des entreprises marocaines selon le secteur, taille, région.....

Il est à signaler que dans l'absence des données sur des entreprises qui sont en phase de redressement et liquidation, notre étude sera focalisée notamment sur les entreprises radiées dont le jugement de liquidation est sortie dont les données sont puisées du site d OMPIC¹.

¹ <http://www.barometreompic.ma/index.html> . Date de consultation :10/03/2018

3.1. L'évolution des entreprises radiées

GRAPHIQUE N 1 : les entreprises radiées entre 2010-2016

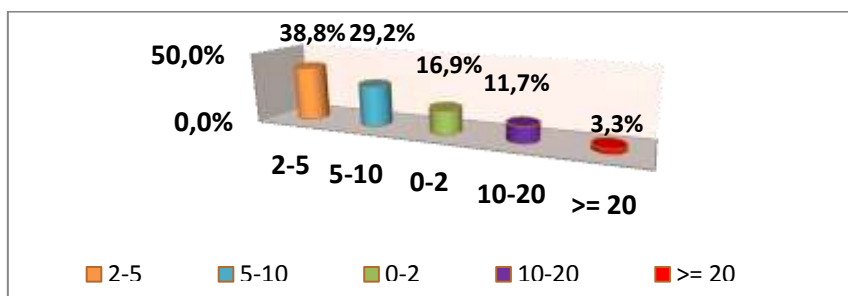


Source : élaborés par les auteurs

Selon le graphe ci-dessus, tout au long de la période étudiée. Le taux de croissance des entreprises défaillance a connu une augmentation régulière sur toute la période. Or l'année 2016 a affiché un taux de croissance spectaculaire et exponentiel soit 32% entre 2015-2016. Cette situation résulte selon INFORISK à la difficulté d'obtention de financement sans nier la conjoncture économique difficile qui ne cesse pas influencé négativement la survie des entreprises.

3.2. Structure par âge

GRAPHIQUE N 2 : L'âge des entreprises radiées



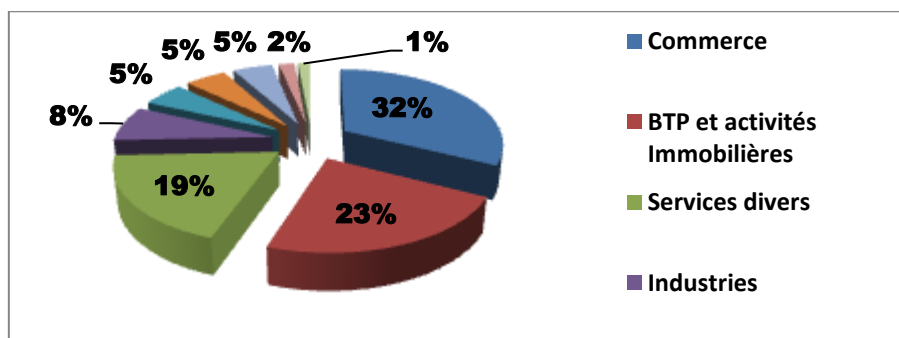
Source : élaborés par les auteurs

D'après le graphique, il nous paraît que le taux de défaillance est hissé avec l'âge des entreprises. 38% des entreprises radiées avaient exercées de 2-5 ans, suivi des 29% dans les deuxième 5ans ; cela s'expliquerait par :

- L'incapacité des jeunes entrepreneurs à dégager une rentabilité suffisantes car les pertes absorberaient une part grandissante du capital surtout dans les 5 premières années.
- Il existe un décalage entre la date d'obtention des financements permettant la réalisation d'un projet d'investissement et celle d'encaissement des revenus tirés de ce projet (cycle de production).

3.3. Secteur d'activité

GRAPHIQUE N 3 : Répartition sectorielle des entreprises radiées



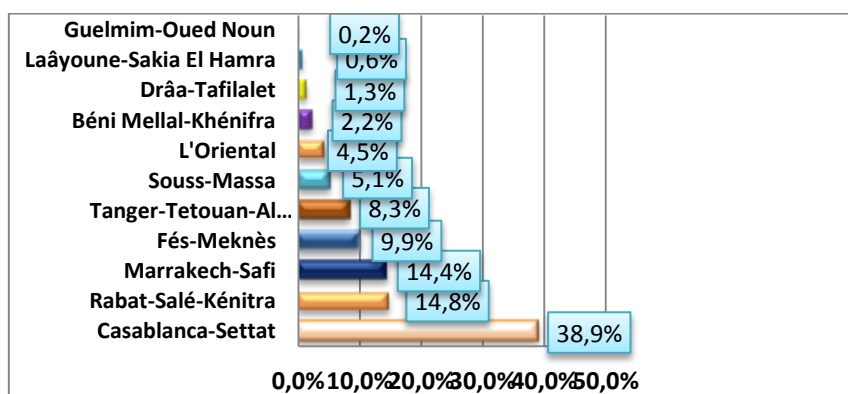
Source : élaborés par les auteurs

On constate d'après le graphe que. Le secteur de commerce ;BTP et activités sont plus touchés par la mortalité des entreprises se positionnent dans les premières place avec des taux respectivement 32% ;23% et 19%.

Une étude d'Inforisk sur les délais de paiement dans ce secteur, a montré que les TPE avaient souffert d'un allongement important des crédits clients à près de 11 mois. Les opérateurs dans le BTP ont souffert des mêmes maux en plus de l'intensité concurrentielle. ²

3.4. répartition par régions

GRAPHIQUE N 4 : Répartition régionale des entreprises radiées



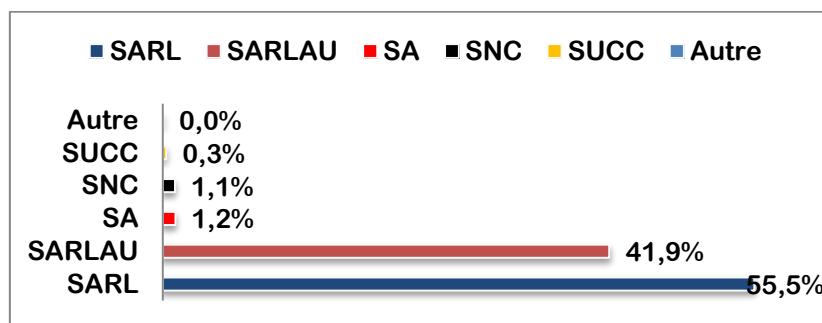
Source : élaborés par les auteurs

La répartition des défaillances sur les régions du royaume veut que les régions : Casablanca – Settat , Rabat-salé-Kenitra et Marrakech –Safi , s'accaparent avec des proportions respectives 39% et 14% du nombre de mortalités des entreprises a peu près plus le moitié du nombre de entreprises défaillantes cela s'explique par la dynamique des activités économiques la position de la région de Casablanca en tant qu'un métropole économique du Maroc composée de plusieurs sociétés donc c'est légitime d'avoir la position de taux de vulnérabilité.

² <http://www.leconomiste.com/article/1007431-defaillances-d-entreprises-fin-d-annee-meurtriere-pour-les-tpme> . Date de consultation : 20/02/2017

3.5. La forme juridique

GRAPHIQUE N 5 : Répartition par forme juridique des entreprises radiées

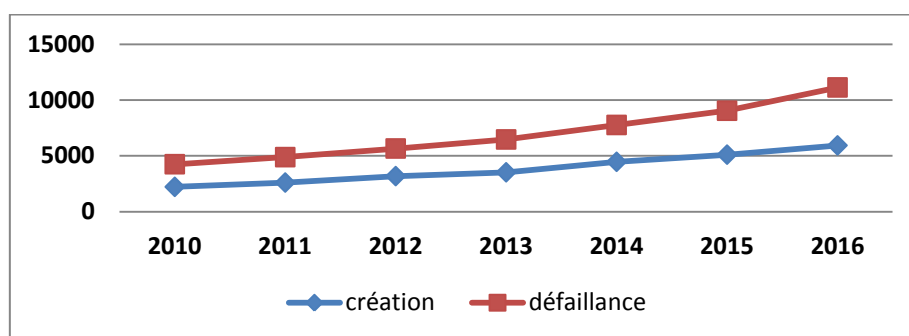


Source : élaborés par les auteurs

Les entreprises sous la forme SARL constituent les principales entreprises touchées par la défaillance affichent un taux de structure enregistrant plus le moitié 55% de la défaillance .Alors que les entreprises individuelles ont représenté presque l'autre moitié 41.9

3.6. Effet de création des entreprises sur la défaillance marocaine

GRAPHIQUE N 6 : effet de création des entreprises sur la défaillance marocaine



Source : élaborés par les auteurs

En effet, au niveau macroéconomique marocain, le nombre des dépend du nombre des entreprises créées .La croissance des défaillances d'entreprises constatée en 2016 (+39 % en moyenne annuelle) aurait résulté d'évolution de la démographie d'entreprises. En 2014 Les créations d'entreprises, ont enregistré un élan positif, soit une corrélation de 0.98 entre défaillance et création.

Conclusion

Le fait d'aborder ce sujet dans la mesure de décomposer ses caractéristiques est alors primordial et nécessaire. Face à la rareté de nombre de travaux qui ont appréhendé cette question dans le cadre marocain. Cela peut s'expliquer par la pénurie de données sur terrain sur les entreprises défaillantes marocaines.

Nous avons tenté tout au long de ce modeste travail de répondre à des questions spécifiques, comment la notion de défaillance y est-elle traitée en proximité de plusieurs concepts clés Comment avoir une vision panoramique sur des critères comme : « Age, taille, secteur, zone géographique... Comment les variables macroéconomiques impactent-elles la vulnérabilité des entreprises dans le cadre marocain.

Avant de répondre aux panoplies de questions posées ci-dessus nous avons fait référence à une méthodologie visant à valider des enseignements théoriques via une étude statistique descriptive.

D'après les résultats obtenus, il s'avère clairement que les entreprises défaillantes sont des entreprises individuelles sous forme SARL ou des SARL de création récente et de petite taille, situées dans les régions CASABLANCA, Rabat,. Les secteurs des services, du commerce et de la construction sont les plus représentés. Sur la période de l'étude, plus de 5000 entreprises se sont radiées de registre de commerce central.

Références bibliographiques

ANDRE JACQUEMONT (2009), « *Droit des entreprises en difficultés* », Litec 6ème éd., Paris,

Ang J., Chua J. et McConnell J. (1982), The Administrative costs of corporate bankruptcy: a note, *Journal of Finance*, 37, 219–26.

ARGENTI J. (1976), “ *Corporate Collapse :the causes and symptoms*”, Holsted press, McGraw-Hill, London, 1ère Edition

BENJAMIN BUREAU et Thibault LIBERT , (Novembre décembre 2011), « *Enjeux économiques des défaillances d'entreprises en France* » Bulletin ,N° 208 .

BAYARD, F. et LONHIENNE, A. (2003), « *La Chambre d'Enquête Commerciale : pour qui, pour quoi ? dans Le Tribunal de Commerce : un acteur de la vie économique* », Editions du Jeune Barreau de Liège, Liège, pp.7-27 .

BOUSSETTA M., EZZNATI M., ACHOUR F.Z. (Aout 2013),«Entrepreneuriat des jeunes et développement de l'esprit d'entreprise au Maroc : l'expérience de Moukawalati » , *étude financée par trust Africa* .

CRUTZEN NATHALIE, Chercheuse-Doctorante, (2011), « Vers une typologie des micros et petites entreprises en difficulté : une étude exploratoire »; Centre d'Etude de la Performance des Entreprises, HEC-Ecole de Gestion de l'Université de Liège – Rue Louvrex 14, 4000 Liège (Belgique) .

CRUTZEN (N.), VAN CAILLIE (D.) (2009), « Vers une Taxonomie des Profils d'Entrée dans le Processus de Défaillance), *Revue Internationale Pme*, Vol.22,n1 DAUBIE.M ET N.MESKENS, « *Business Failure prediction :A Review and Analysis of the literature* :in C.Zoupounidis (éd).,New Trends in Banking Management ,Berlin,Springer,2002 ;p 71-86.

DIDIER R.MARTIN, (2010), « *Droit commercial et bancaire marocain* », *Revue Al madariss* 4èmeéd., Casablanca.

FOUGERE DENIS, GOLFIER CECILE, HORNY GUILLAUME, KREM P ÉLIZABETH (2013), « Quel a été l'impact de la crise de 2008 sur la défaillance des entreprises ? ». In: *Economie et statistique*, n°462-463, pp. 69-97 .

GUYON (Y.) (1998), «Droit des Affaires : Entreprises en Difficultés, Redressement Juridique, Faillite », *Économica* ,7 éd., T. 2, Paris.

JULIEN, P.A., (2005), « Les PME : Bilan et perspectives », 3ème édition, Presses Inter Universitaires.

LE VAN-LEMES le L. (1998), "L'éternel retour du nouvel entrepreneur", *Revue Française de Gestion*. Ed

LEVRATTO (N.) CARRE (D.), TESSIER (L.) et ZOUIKRI (M.) (2011) , « la Défaillance des Entreprises – Etude sur Données Françaises 2000-2010, Collection » , *Regards sur les PME* , n° 21, Oséo La Documentation Française ; Paris.

MARCO, L. (1989): “La montée des faillites en France: 19ème et 20ème siècle”, *Editions L'Harmattan, Collection “Logiques Economiques”*, 1ère Edition, 191p.

MALECOT, J-F, (1981), “Les défaillances: un essai d'explication”, *Revue Française de Gestion*, 10-19. 23

OOGHE, H. et DE PRIJCKER, S. (2006), “Failure processes and causes of company bankruptcy : a typology”, *Working Paper Series*, Vlerick Leuven Gent Management School.

PLANTIN (G.), THESMAR (D.) ET TIROLE (J.) (2013) « Les enjeux économiques du droit des faillites », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 7.

KHASSAL H, DEBBAGH B. (2016). Social entrepreneurship and social enterprise: what paths for future research. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*. Numéro 6, 256-276.

KOENIG, G. (1985), "Entreprises en difficultés: des symptômes aux remèdes" , *Revue Française de Gestion*, janvier-février, pp. 84-92.

Sofiane N, Abdelkader C, Ayoub G, Naoual B, 2016 « La Cessation de Paiement », mémoire d' étude .

VAN WYMEERSCH (C.), WOLFS (A.) (1996), « La Trajectoire de Faillite des Entreprises : une Analyse Chronologique sur Base des Comptes Annuels» ,*Working Paper* , Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Département de Gestion de l'Entreprise, Namur,

Webographie :

WWW.adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/Nouveautes/code%20de%20commerce.pdf.

WWW.barometreompic.ma/index.html . Date de consultation :10/03/2018 ;

WWW.leconomiste.com/article/1007431-defaillances-d-entreprises-fin-d-annee-meurtriere-pour-les-tpme . date de consultation : 20/02/2017